



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5519^e séance

Jeudi 31 août 2006, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/591)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/591)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Manis (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/591 et de son additif 1, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Darfour.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/699, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, la Grèce, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Slovaquie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie, Qatar

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour et trois abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1706 (2006).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait fait ce pas important en adoptant la résolution 1706 (2006). Il est impératif que nous agissions immédiatement en vue d'appliquer intégralement cette résolution pour mettre un terme aux événements tragiques qui se déroulent au Darfour. Chaque jour qui passe ne fait qu'ajouter aux souffrances du peuple soudanais et prolonger le génocide.

Les États-Unis demandent au Gouvernement soudanais de respecter les dispositions de la résolution 1706 (2006). Nous comptons sur sa coopération totale et inconditionnelle et sur son appui à la force de maintien de la paix des Nations Unies. À défaut, cela compromettra gravement l'Accord de paix pour le Darfour et la crise humanitaire qui frappe la région s'en trouvera prolongée.

La résolution 1706 (2006) jette les fondements d'une force internationale efficace et multidimensionnelle. Cette force devant être élargie à 17 000 militaires et plus de 3 000 policiers, nous pouvons maintenant espérer que le transfert des responsabilités à la MUAS se déroulera rapidement et sans heurt et que la force des Nations Unies sera pleinement opérationnelle, avec un important élément africain en son sein.

Un travail considérable a déjà été accompli en termes de planification et de logistique. Avec l'adoption de cette résolution, nous pouvons maintenant commencer à parachever les détails, alors que nous nous préparons à déployer cette force. Les États-Unis se tiennent prêts à apporter une aide

immédiate à cet égard. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore.

Le Conseil de sécurité a assumé ses responsabilités et adopté une résolution forte qui représente le meilleur espoir pour renforcer l'Accord de paix pour le Darfour et mettre fin à la tragédie dont nous sommes témoins. Nous devons maintenant consacrer tous nos efforts à garantir l'application immédiate et intégrale de la résolution.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite grandement de l'adoption de la résolution 1706 (2006) par le Conseil aujourd'hui. Le Royaume-Uni a eu l'honneur de présenter le projet de résolution au Conseil en tant que coauteur.

La crise au Darfour, qui n'aurait jamais dû commencer, n'a que trop duré. Ces trois dernières années, 2 millions de personnes ont été déplacées et 200 000 ont été tuées. Après des mois de négociations, un accord de paix, l'Accord de paix pour le Darfour, a fini par être signé en avril de cette année. Il y a trois mois, le Conseil s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères pour accueillir cette bonne nouvelle et envisager un avenir meilleur pour la population du Darfour.

Il est tragique que cet avenir meilleur ne se matérialise pas et qu'au contraire, la situation se soit dégradée. Les violences se multiplient contre les civils et les travailleurs humanitaires, pour lesquels juillet a été le pire des mois, puisque neuf d'entre eux sont morts. À l'heure actuelle, les organisations humanitaires ont dû mettre un frein à leurs activités, et nombre d'entre elles envisagent de se retirer totalement du Darfour. La majorité de la population se trouve sans vivres ni soins de santé. On observe une hausse des vols et des violences sexistes, et 50 000 personnes de plus ont été déplacées au cours des dernières semaines. En conséquence, l'Accord de paix pour le Darfour est de plus en plus mis à mal et risque vraiment de s'effondrer. Comme l'a dit le Représentant permanent des États-Unis, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps. On rapporte en effet que l'armée soudanaise renforce ses positions au Darfour.

Dans ce contexte, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), qui est allée au Darfour lorsque l'ONU le lui a demandé, et qui a fait un excellent travail dans des circonstances extrêmement difficiles, connaît à présent des difficultés, tant et si bien que l'Union africaine a demandé qu'une opération des

Nations Unies prenne la relève. La présente résolution répond à cet appel.

Le Conseil devait aujourd'hui prouver qu'il était prêt à agir pour donner un mandat à cette mission et à assumer ses responsabilités vis-à-vis de la population du Darfour. L'adoption de la présente résolution montre que c'est le cas. La résolution du Conseil de sécurité donne à une force des Nations Unies au Darfour un mandat très clair en vertu du Chapitre VII et la charge de protéger les civils par tous les moyens possibles. Comme le vote d'aujourd'hui le montre, nous sommes encouragés de voir qu'il y a un large consensus au sein des membres du Conseil sur le fait que la relève par une opération des Nations Unies est la seule solution possible aux problèmes du Darfour. Et si je puis m'exprimer au nom des autres, je voudrais dire, avec confiance, que sur la base de nos conversations, les pays qui se sont abstenus n'ont pas, je pense, de désaccord fondamental avec le principe selon lequel l'ONU devrait prendre la relève; il s'agissait plutôt d'une question de délai.

La résolution adoptée aujourd'hui comporte trois éléments. Tout d'abord, elle autorise l'ONU à appuyer la MUAS, un déploiement très nécessaire qui doit se faire dans les 30 prochains jours. Deuxièmement, l'ONU doit ensuite déployer des ressources supplémentaires dès que possible pour préparer le troisième élément : la transition vers une pleine opération des Nations Unies le 31 décembre au plus tard.

Une force des Nations Unies appuyant l'Accord de paix pour le Darfour reste le meilleur véhicule pour la population du Darfour. Cet accord n'est pas parfait; personne ne prétend qu'il l'est. C'est le meilleur – et en fait, le seul – moyen d'amener la paix et la stabilité au Darfour. Le plan du Gouvernement soudanais envoyé au Conseil de sécurité (voir S/2006/665, annexe) a pour objet d'offrir une solution militaire contre laquelle le Secrétaire général nous a mis en garde dans son rapport au Conseil. Plusieurs commentateurs ont suggéré d'attendre de voir si le plan soudanais peut être mis en œuvre et fournir une solution. Nous sommes fermement convaincus que cela n'est pas le cas. Ce serait une solution militaire imposée par l'une des parties au conflit, solution qui contreviendrait aux résolutions 1590 (2005) et 1591 (2005), ainsi qu'à l'Accord de paix pour le Darfour lui-même.

L'adoption de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité envoie au Conseil un message clair sur la nécessité qu'une partie tierce bien équipée et impartiale mette en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour et assure la protection de la population civile.

Cela ne veut pas dire que nous n'accordons pas d'importance au consentement du Gouvernement soudanais. En effet, l'ONU ne peut pas se déployer au Darfour tant que nous n'avons pas leur accord. Cela n'est pas contesté. Nous espérons bientôt obtenir le consentement du Gouvernement soudanais. Mais dans son vote aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adressé un message clair sur sa volonté d'obtenir cet accord rapidement. En effet, dans le texte de la résolution, il invite explicitement le Soudan à y consentir.

Nous pensons que si le Gouvernement soudanais est réellement préoccupé par le bien-être et la protection de ses citoyens, il n'y a pas de raison qu'il ne donne pas son consentement. Une force des Nations Unies appuiera le Gouvernement soudanais en l'aidant à mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour, qu'il a signé et appuyé. Je voudrais une fois de plus insister sur ce point : cette force des Nations Unies est là pour appuyer le Gouvernement soudanais. Nous voulons travailler en coopération avec lui. C'est une force des Nations Unies qui aura une participation et une nature africaine importantes. Elle ne portera pas plus atteinte à la souveraineté du Soudan que ne l'a fait la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au sud du Soudan – et la MINUS a été bien accueillie et acceptée par le Gouvernement soudanais.

Nous accordons beaucoup d'importance à la poursuite du dialogue avec le Soudan. L'adoption de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité ne change rien à cela. Nous voulons faire tout notre possible pour que le Gouvernement de Khartoum participe à nos efforts. Le Royaume-Uni a dirigé une mission du Conseil dépêchée au Soudan en juin à cette fin. Le Conseil a cherché à consulter à nouveau le Gouvernement avant d'adopter la résolution d'aujourd'hui. Malheureusement, il a choisi de ne pas accepter notre invitation à le rencontrer lundi dernier. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de vos efforts en vue de convoquer cette réunion. Nous regrettons vivement que le Gouvernement soudanais ait choisi de ne pas venir.

Le Royaume-Uni a élaboré la résolution de sorte qu'elle soit le plus acceptable possible pour le Soudan. Nous avons écouté les préoccupations exposées par le

Président Bashir devant le Conseil à Khartoum et nous avons essayé d'en tenir compte. Par exemple, il n'y a dans ce texte aucune référence à la Cour pénale internationale – bien que nous en aurions souhaité une. Si la résolution contient bien des éléments relatifs au Chapitre VII sur la protection des civils et sur la force de l'ONU elle-même, elle ne relève pas entièrement du Chapitre VII. Il est clairement dit que le Conseil demeure attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Soudan, auxquelles une opération des Nations Unies ne portera pas atteinte.

Ce faisant, nous pensons que nous avons essayé de répondre aux préoccupations du Gouvernement soudanais dans la mesure de nos capacités. Le Royaume-Uni jouera son rôle pour essayer d'obtenir le consentement du Soudan dès à présent. Nous avons dépêché un envoyé spécial la semaine dernière et je sais que d'autres en ont fait de même. Un ministre britannique attendait de rencontrer le Président Bashir aujourd'hui pour parler de la résolution, mais malheureusement, il a dû revenir après que M. Bashir a refusé de le rencontrer.

Il y a pratiquement un an, les chefs d'État des pays membres du Conseil ont signé le Document final, dans lequel ils ont noté la responsabilité qui incombe à chaque Membre de l'ONU de protéger ses citoyens et la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de fournir une assistance à cet égard si l'État ne peut l'assumer à lui seul. Le Royaume-Uni était à l'avant-garde de cette entreprise. Nous sommes très heureux que ce soit la première résolution du Conseil de sécurité chargeant une opération de maintien de paix de l'ONU de faire explicitement référence à cette responsabilité. Il a toujours été – et il est encore – la responsabilité première du Gouvernement soudanais d'assurer la sécurité de ses propres citoyens. Ces dernières années, il a manifestement failli à ce devoir.

En adoptant la résolution 1706 (2006) aujourd'hui, le Conseil lance un appel au Gouvernement soudanais, dans les termes les plus énergiques, pour qu'il permette à l'ONU de l'y aider. Une telle décision serait dans l'intérêt du Gouvernement soudanais, du continent africain et du peuple du Darfour. Le Conseil est ici pour aider le Soudan, non pas pour le menacer; pour aider le Soudan, non pas pour le saper. Le Gouvernement soudanais n'a rien à perdre d'une opération des Nations Unies au Darfour, mais tout à gagner. Nous espérons l'aider dans cette entreprise.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La question du Darfour a mobilisé l'attention du monde et reste l'une des principales questions à l'ordre du jour du Conseil. L'Union africaine, à la demande du Gouvernement soudanais, a investi une énergie et des efforts énormes pour aider à stabiliser la situation au Darfour. La Chine n'a cessé de se féliciter vivement de cette entreprise et de l'appuyer. Conformément à la décision de l'Union africaine, après des consultations avec le Gouvernement d'unité nationale et avec son accord, l'ONU prendra la relève de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) dans la région.

La Chine est favorable au remplacement de la MUAS par une opération des Nations Unies. C'est une bonne idée et une option réaliste qui permettra d'améliorer la situation sur le terrain et servira les intérêts de toutes les parties. Nous appuyons donc, avec le consentement du Gouvernement d'unité nationale, le déploiement de contingents des Nations Unies au Darfour dans les plus brefs délais. Nous convenons également que le Conseil de sécurité aurait dû prendre la décision qui s'impose plus tôt, afin d'assumer dûment les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et d'aider le Gouvernement d'unité nationale à parvenir à la paix et à la stabilité globale et durable au Darfour.

L'Accord de paix pour le Darfour, conclu en mai de cette année, a déclenché une nouvelle dynamique et offre de nouvelles possibilités de résoudre le problème du Darfour. Malheureusement, cette dynamique positive n'a pas été pleinement exploitée par les parties intéressées et les dispositions de l'Accord n'ont pas encore permis de parvenir à la paix. Ce qui est plus inquiétant, c'est que la situation en matière de sécurité et les conditions humanitaires au Darfour se sont encore détériorées. La MUAS, seule force de maintien de la paix au Darfour, a une tâche difficile et connaît d'énormes difficultés. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a présenté de très bonnes recommandations en vue d'apaiser la situation sur le terrain et de réduire les difficultés auxquelles la MUAS est confrontée. La Ligue des États arabes s'est également déclarée disposée à financer la MUAS. Le Conseil de sécurité doit y accorder une grande importance, favoriser le bon déroulement des initiatives des diverses organisations régionales, aider la MUAS à surmonter les difficultés, de manière qu'elle puisse poursuivre sa mission de maintien de la paix et réduire les tensions au Darfour en temps utile et de façon efficace.

Pour aborder et résoudre la crise au Darfour, nous devons garder à l'esprit tant un sentiment d'urgence qu'une évaluation réaliste de la complexité de la situation. Nous devons faire preuve de ferme détermination mais en même temps de patience, et adopter une approche efficace. Le passage de la MUAS à une mission des Nations Unies est une démarche bonne et pragmatique. Cette relève n'est possible et la mission ne pourra être déployée que lorsque le Gouvernement d'unité nationale y aura donné son consentement. C'est l'interprétation de l'Unité africaine, ainsi que la décision du Conseil de sécurité.

Afin de dissiper les doutes des uns et des autres et d'approfondir la compréhension mutuelle, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a proposé d'engager un dialogue direct de haut niveau au sein du Conseil de sécurité avec les parties intéressées. Il s'agit là d'une initiative constructive, approuvée par tous les membres du Conseil. L'espoir étant de mener ce dialogue au début du mois de septembre, nous jugions inutile que le Conseil se prononce à la hâte sur le projet de résolution. Reporter le vote aurait contribué à créer une bonne ambiance parmi les parties prenantes et un environnement propice à l'application sans heurt de la résolution.

Nous pensons que dans les circonstances actuelles, précipiter l'adoption du projet de résolution par le Conseil ne contribuerait pas à l'application sans heurt de la résolution et n'empêcherait pas une nouvelle dégradation de la situation au Darfour. Au contraire, cela peut susciter de nouveaux malentendus et affrontements de la part du pays directement concerné. Cela peut même causer des problèmes au niveau de la mise en œuvre du processus de l'Accord de paix global. À l'évidence, ce ne sont pas les résultats recherchés par le Conseil lorsqu'il a adopté la résolution.

Ayant participé de façon constructive à l'ensemble des processus de consultation, la Chine a approuvé ou accepté la quasi-totalité du contenu de la résolution. Cependant, nous avons constamment insisté auprès des auteurs pour que soient clairement inscrits dans le texte de la résolution les termes « avec le consentement du Gouvernement d'unité nationale », expression consacrée et normalisée utilisée par le Conseil pour le déploiement des missions de l'ONU. Nous avons insisté pour que les auteurs réexaminent soigneusement la date retenue pour le vote. Malheureusement, ils n'ont pas sérieusement tenu compte des efforts sincères de la Chine. En raison de

nos réserves de principe sur la date retenue pour le vote et sur le texte lui-même, la Chine n'a pu que s'abstenir de voter.

Je voudrais réaffirmer que la Chine continue d'appuyer fermement le processus de paix au Soudan, ainsi que les décisions pertinentes de l'Union africaine dans ce domaine. Nous demandons à chacune des principales parties intéressées de faire preuve de bonne foi, de manifester compréhension et respect mutuels, de poursuivre un dialogue franc, d'accroître la confiance mutuelle et de renforcer la coopération, afin de créer de bonnes conditions politiques favorables au règlement définitif du problème du Darfour. La Chine est elle-même disposée et prête à déployer ses efforts pour atteindre cet objectif.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a voté pour la résolution sur le Soudan. La résolution élargira au Darfour le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan, afin d'appuyer la mise en œuvre rapide et efficace de l'Accord de paix pour le Darfour et de favoriser la relève de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) par une opération de l'ONU.

Compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire sur le terrain, ainsi que des catastrophes humanitaires énormes qui en résultent ainsi que des atrocités dont souffrent des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, au Darfour et dans les pays voisins, étant donné également leurs conséquences sur la paix et la sécurité dans la sous-région tout entière, nous pensons que depuis longtemps déjà, la communauté internationale aurait dû agir résolument, afin de faire face à la situation de façon rapide et efficace en accordant un appui adéquat à la MUAS par l'intermédiaire des Nations Unies et en favorisant la transition vers une opération de l'ONU.

Étant donné qu'elle a voté pour la résolution, ma délégation voudrait faire quelques observations.

Tout d'abord, nous regrettons que les membres n'aient pas eu la possibilité d'examiner, pleinement et dans les délais prévus, les aspects financiers des éléments constitutifs de la résolution avant l'adoption de celle-ci, puisqu'une énorme contribution financière est demandée aux États Membres. Cette façon de procéder est décevante et doit être améliorée à l'avenir.

Une autre remarque que nous voulons faire tient au fait que pour que la résolution soit appliquée, il est extrêmement important que nous soyons assurés du

consentement et de la coopération du Gouvernement soudanais. À cette fin, nous voudrions souligner encore une fois l'importance cruciale qu'il y a à poursuivre les efforts visant à engager un dialogue et des consultations avec les autorités soudanaises. Malheureusement, la position du Gouvernement soudanais ne semble pas aller dans ce sens, même s'il semble que le Gouvernement ait fait connaître son intention de s'engager sur la voie de l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. Le plan pour le rétablissement de la stabilité et la protection des civils au Darfour présenté par le Gouvernement au Conseil de sécurité est à notre avis un bon départ et devrait être examiné plus avant et précisé dans le dialogue qui suivra.

Le Japon voudrait lancer au Gouvernement soudanais un appel à coopérer avec l'ONU en vue d'apporter paix et stabilité conformément à la résolution. Nous demandons également aux parties au conflit non signataires de signer l'Accord de paix pour le Darfour et de coopérer avec la communauté internationale en vue de mettre fin au conflit et d'apporter calme et prospérité aux populations de la région. Il est essentiel qu'en essayant de persuader le Gouvernement soudanais d'autoriser la relève, nous nous montrions fermes, certes, mais pas intransigeants. Il convient de rechercher la compréhension mutuelle. C'est pourquoi, nous espérons vivement que la séance proposée avec le Conseil de sécurité et les dirigeants de haut niveau du Gouvernement soudanais ait lieu le plus rapidement possible et donne des résultats constructifs.

Pour terminer, nous voudrions encore une fois féliciter la MUAS de ses efforts, de même que toutes les organisations humanitaires de l'ONU et les autres, ainsi que leurs personnels, qui travaillent courageusement dans des conditions très difficiles pour sauver des vies humaines et atténuer les souffrances des populations.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : La délégation du Qatar voudrait, Monsieur le Président, vous exprimer sa reconnaissance, en ce jour qui est le dernier de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Le Conseil a été saisi de questions extrêmement importantes pour l'humanité, notamment des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que nous aurons réussi à aborder ces questions après avoir écouté notre conscience.

Dès les premiers jours de notre présence au Conseil de sécurité, notre délégation n'a cessé de défendre les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, tout en prenant dûment en considération les aspects politiques dans l'examen de toutes les questions dont le Conseil a été saisi, notamment la question du Darfour. Aujourd'hui, avec l'adoption de la résolution, la question du Darfour a pris un tournant radical et nous espérons pouvoir traiter cette question avec succès.

En ce qui nous concerne, nous aurions préféré une démarche différente pour traiter cette question délicate. Il aurait fallu prendre dûment en considération les nombreux aspects et les principes concrets fondamentaux de la pratique internationale avant d'adopter une résolution qui aura une incidence sur la souveraineté du Soudan, qui est un État Membre de l'ONU. Davantage d'efforts auraient dû être déployés dans le domaine politique pour amener le Soudan à consentir volontairement à l'élargissement du mandat des forces des Nations Unies, à l'augmentation des effectifs et à leur redéploiement dans le Darfour, région dont nous savons qu'elle est en proie à des tensions.

Néanmoins, il est un fait que depuis la signature de l'Accord de paix pour le Darfour en mai dernier, la région a connu bon nombre d'événements nouveaux favorables. Par ailleurs, nous savons que le Gouvernement soudanais a présenté, dans un geste louable, un plan pluridimensionnel pour traiter la situation au Darfour. Il est regrettable que le Conseil n'ait pas communiqué sa réponse à ce sujet au Gouvernement soudanais et qu'il n'ait pas présenté de propositions précises sous la forme d'amendements, bien que le plan comprenne de nombreux aspects jugés positifs par le département compétent du Secrétariat de l'ONU. De même, les efforts déployés pour amener le Soudan, sans recourir à des moyens de pression, à approuver la résolution que le Conseil vient d'adopter ont été insuffisants. Pour autant que nous le sachions, ce consentement est volontaire.

Nous aurions préféré apporter un appui financier et logistique à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), afin de lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat, ce qu'elle a fait en général de façon louable et honorable. La MUAS a acquis une expérience considérable dans la gestion de la situation au Darfour. L'Union africaine peut être fière de sa capacité de régler les problèmes auxquels font face ses États membres. L'appui à la MUAS s'est souvent heurté à des appels répétés réclamant la fin de son

déploiement au Darfour et son remplacement par des forces internationales.

Nous espérons que la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad aurait été examinée sous un jour positif, ainsi que l'amélioration des relations entre le Soudan et l'Érythrée, qui aurait également dû être considérée comme un pas en avant. Toutefois, certaines déclarations ont été faites qui continuent de décrire une situation qui ne cesse de se détériorer.

La Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Gouvernement soudanais se sont tous félicités de la convocation d'une séance publique du Conseil la semaine dernière; ils ont exprimé le souhait de reporter la date d'une telle réunion pour permettre aux parties prenantes d'y participer à un niveau élevé. Cette position n'a pas été bien accueillie et la demande de report de la séance a été rejetée. Cela a joué contre le projet de résolution lorsque le Conseil ne s'est pas réuni comme on le lui avait demandé. Ma délégation a tenu à préserver l'unité et la cohésion du Conseil. C'est pourquoi, nous avons demandé que le débat sur tout projet de résolution soit reporté jusqu'à ce que toutes ces conditions soient réunies. Toutefois, en raison de leur position politique, les coauteurs du projet de résolution, pour lesquels nous avons le plus grand respect, avaient besoin que le projet de résolution soit adopté rapidement.

C'est pourquoi, la délégation qatarienne ne pouvait pas appuyer ce projet de résolution, compte tenu de ses répercussions et des modalités de son application – laquelle, nous semble-t-il, est l'une des tâches confiées au Conseil – dans le climat politique actuel. Néanmoins, nous continuerons de nous acquitter de ces tâches avec professionnalisme, bien que nous sachions que cela sera difficile.

M. Lacroix (France) : Ma délégation se réjouit de l'adoption de cette résolution. Notre Conseil se devait en effet de répondre à la demande que lui a adressée l'Union africaine, et bien entendu, à l'urgence de la situation au Darfour.

Cette situation, sur les plans sécuritaire et humanitaire, est en effet extrêmement préoccupante. On a constaté au cours des derniers mois la poursuite et même l'accroissement des violences. Les premières victimes en sont les civils. Un grand nombre d'entre eux sont la cible directe d'exactions. Plusieurs millions dépendent de l'assistance internationale. Or, les conditions de sécurité dans lesquelles l'aide humanitaire est délivrée ne cessent de se dégrader.

L'accès aux personnes ayant besoin d'assistance est en recul. Et si la détérioration de la situation sécuritaire se poursuit, c'est une large partie des opérations humanitaires dans le Darfour qui se trouvera menacée.

L'Accord d'Abuja, dont la signature a constitué un pas significatif vers le retour à la paix, est fragilisé par le refus de plusieurs mouvements de s'y rallier et par la poursuite des violences. La Mission de l'Union africaine (MUAS) opère donc dans des conditions particulièrement difficiles. Elle a essuyé encore récemment des pertes humaines. Cet engagement résolu de l'Union africaine au service de la paix dans le Darfour mérite notre plein appui.

Le texte que nous venons d'adopter confirme l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au retour à la paix dans le Darfour. Il prévoit en effet un effort remarquable de la part de l'ONU dont les activités de maintien de la paix atteignent aujourd'hui un niveau sans précédent. C'est un véritable défi pour l'Organisation et il nous appartiendra à tous, collectivement, d'en assurer le succès. Cela nécessitera la poursuite de la concertation avec les autorités soudanaises dont la coopération sera essentielle pour le déploiement de l'opération au Darfour et l'accomplissement de sa mission. L'ONU n'a bien entendu aucun autre but que d'apporter son aide à l'un de ses membres, le Soudan.

Il faudra également poursuivre la coopération remarquable qui s'est nouée entre l'Union africaine et l'ONU, tant sur le plan politique que s'agissant de la présence sur le terrain. L'opération de l'ONU au Darfour aura au demeurant, comme le prévoit la résolution, un caractère africain marqué et comptera une forte participation africaine.

Il sera enfin important de continuer à traiter la crise au Darfour dans sa dimension régionale. Nous avons vu en effet au cours des derniers mois toutes les répercussions qu'elle pouvait avoir sur la stabilité des pays voisins, en particulier le Tchad et la République centrafricaine. Sur tous ces points, la résolution que nous venons d'adopter contient des orientations claires, ce dont ma délégation se félicite. Cet esprit de coopération qui a prévalu à l'élaboration de ce texte devra également guider sa mise en œuvre.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce a voté pour la résolution 1706 (2006) convaincue que, au vu de la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour, le Conseil de sécurité devait assumer ses

responsabilités et agir sans délai. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, confronté à une crise humanitaire, le Conseil est moralement tenu d'agir vite pour mettre fin aux souffrances humaines.

Cette résolution prévoit le renforcement immédiat de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et l'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour couvrir le Darfour. En outre, le libellé qui y figure garantit la protection effective des civils et des travailleurs humanitaires ainsi que l'accès humanitaire. À notre avis, ces éléments sont indispensables à la stratégie d'ensemble du Conseil au Darfour.

Malgré cela, cette résolution ne clôt pas le chapitre; elle constitue plutôt une étape importante dans la bonne direction et un nouveau départ. Elle contient, élément important, le consentement du Gouvernement d'unité nationale au déploiement de la MINUS au Darfour. Elle donne au Gouvernement soudanais la possibilité de coopérer avec le Conseil pour appliquer la résolution.

À cet égard, la résolution 1706 (2006) doit être considérée comme la manifestation de l'engagement continu du Conseil auprès du Gouvernement soudanais en vue d'améliorer la coopération avec ce dernier et de le persuader de revoir sa position. Des consultations continues avec d'autres parties prenantes telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, sont également très pertinentes en la matière.

Pour terminer, je peux assurer les membres que la Grèce favorisera une mise en œuvre sans heurt de cette résolution.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie, l'un des coauteurs de la résolution, a voté pour et se félicite de son adoption par le Conseil.

La Slovaquie reste convaincue que la situation sur le terrain au Darfour exige une action rapide et ferme de la part de la communauté internationale afin d'empêcher un regain de violence contre les civils et de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. À cet égard, le Conseil de sécurité a la responsabilité morale d'agir sans délai et de prévenir une escalade de la crise, ce qui aurait des conséquences tragiques non seulement pour le Darfour, mais aussi pour l'ensemble de la région.

Nous estimons que cette résolution constitue une bonne base qui permettra de traiter des problèmes

urgents de la détérioration de la situation au Darfour, notamment en renforçant immédiatement la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et, en assurant la transition vers une opération dirigée par l'ONU. À notre avis, une telle opération constitue la meilleure option possible pour faire face aux problèmes complexes dans lesquels se débat le Darfour et pour faciliter le processus de paix sur la voie d'une solution durable à la crise au Darfour.

La Slovaquie estime que l'adoption de cette résolution permettra à la communauté internationale de continuer à maintenir avec le Gouvernement soudanais un dialogue constructif sur l'application intégrale de la résolution 1706 (2006) et sur une solution à la crise au Darfour en général, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Nous espérons que le Gouvernement soudanais respectera les dispositions de la présente résolution et aidera à mettre fin à la crise au Darfour dans l'intérêt de toute la population soudanaise.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Durant les travaux sur le projet de résolution que nous venons d'adopter, la délégation russe a fait tout son possible pour contribuer à un règlement diplomatique et pacifique de la situation au Darfour – une situation complexe à tous égards.

Il est fondamental que la résolution affirme clairement la nécessité d'obtenir l'autorisation du Gouvernement d'unité nationale du Soudan pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix de l'ONU au Darfour, conformément aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Union africaine. Cette autorisation reste à obtenir. Pour cela, nous devons poursuivre le dialogue constructif que nous entretenons avec les dirigeants soudanais. Nous estimons que la séance du Conseil de sécurité prévue au début du mois de septembre, avec la participation des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, est une occasion opportune de le faire.

Il est important que le Conseil de sécurité appuie le plan du Secrétaire général qui préconise une transition par phases de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une opération des Nations Unies. La première phase consisterait à améliorer la qualité et l'efficacité de la MUAS, puis il faudrait déployer immédiatement des soldats de la paix – mais, je le répète, avec l'autorisation du Gouvernement soudanais.

En attendant une telle autorisation, la délégation russe a décidé de s'abstenir dans le vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution, bien que sa teneur ne soulève pas d'objection majeure de notre part. Nous maintenons notre préférence pour une coopération à grande échelle entre l'ONU et le Soudan en vue de parvenir à un règlement de la situation au Darfour sur la base de l'Accord d'Abuja et à la lumière de la situation humanitaire qui prévaut dans cette province du Soudan.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : À l'occasion de la dernière journée de votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière remarquable dont vous dirigez le Conseil de sécurité durant le mois d'août, mois qui a été marqué par des difficultés et de nombreux défis dans le calendrier du Conseil.

La République-Unie de Tanzanie se félicite de la résolution 1706 (2006) et l'appuie pour trois raisons essentielles. Premièrement, la Tanzanie a toujours pensé et continue de penser que la crise politique, sécuritaire et humanitaire dans la région soudanaise du Darfour relève non seulement de la responsabilité du Soudan et de l'Afrique, mais aussi de celle de la communauté internationale dans son ensemble, du fait des graves répercussions que peut avoir la situation de l'Afrique sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit dès lors prendre une part active à la recherche d'une solution pacifique. À ce stade de la crise, cela suppose de participer à la mise en œuvre et la facilitation de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena (avril 2004) et de l'Accord de paix pour le Darfour (mai 2006).

Deuxièmement, nous estimons que l'Union africaine a eu plus que sa part d'obligations et de responsabilités dans la recherche d'une solution politique pacifique, à travers le processus de paix d'Abuja et le déploiement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) visant à superviser la mise en œuvre des accords de N'Djamena et d'Abuja. L'Union africaine s'est remarquablement acquittée de ses obligations dans la prise en charge de la crise. Toutefois, de son propre aveu, elle est dépassée par l'ampleur et la complexité de la tâche qui consiste à rétablir la paix au Darfour. Sans que l'Union africaine renonce pour autant à ses responsabilités, il serait juste et approprié que le reste de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, assume la responsabilité conjointe d'aider le Soudan à résoudre cette crise qui dure depuis trop longtemps et qui ne

cesse de s'aggraver. La résolution d'aujourd'hui répond à l'appel qu'a lancé l'Afrique par l'intermédiaire de l'Union africaine.

Troisièmement, en tant que membre africain du Conseil de sécurité, nous voulons adresser un message d'espoir et de solidarité à notre pays frère, le Soudan. Nous lui assurons que cette résolution a pour seul objectif de faciliter un règlement pacifique de la crise au Darfour tout en renforçant sa souveraineté et son intégrité territoriale. Seule une totale coopération avec le Soudan nous permettra de trouver une solution. La résolution définit, de façon tout à fait transparente, le mandat et les objectifs de l'ONU au Darfour. Le Conseil reste ouvert à des consultations futures avec le Soudan pour l'application de la résolution. Par cette résolution, nous encourageons et invitons le Soudan à prendre part à un partenariat tripartite avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et à jouer un rôle de premier plan dans la recherche sincère d'une paix durable au Darfour – la population du Darfour le mérite.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine est l'un des coauteurs de la résolution 1706 (2006) et a voté pour, car nous estimons que la protection des populations civiles est l'une des principales obligations qui incombent aux Nations Unies. Dans ce contexte, nous considérons que le Conseil de sécurité ne peut pas se décharger de sa responsabilité de protéger, en particulier, les groupes vulnérables – les femmes et les enfants – étant donné qu'ils sont sans défense. Nous sommes convaincus que le Gouvernement soudanais collaborera désormais au renforcement des forces de l'Union africaine et, par la suite, au déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan, à partir du 1^{er} janvier 2007. Nous comptons sur la compréhension et l'aide du Gouvernement soudanais pour que le déploiement se déroule de manière ordonnée, et qu'il ne porte pas atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays.

Enfin, nous insistons une fois de plus pour que les parties au conflit dans le Darfour qui n'ont pas encore signé l'Accord de paix pour le Darfour conclu en mai dernier le fassent sans délai en vue de parvenir à une paix stable et durable au Soudan, car l'instabilité qui prévaut dans le pays a des répercussions sur l'ensemble de la région.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark a voté pour la résolution 1706 (2006), dont elle est l'un des coauteurs, car, comme

nous l'avons entendu ces derniers jours, la situation au Darfour se détériore rapidement. Des gens meurent tous les jours, et le Conseil a la responsabilité d'agir. La résolution propose une double approche : un appui immédiat à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) pour la rendre plus à même de remplir son mandat, et dans le même temps la préparation d'une relève de la MUAS par l'ONU et d'un calendrier à cet effet. Cette double approche globale répond aux souhaits de l'Union africaine et donne à toutes les parties une base solide pour agir.

Personne ne conteste qu'une force de l'ONU au Darfour ne peut être déployée qu'avec l'autorisation du Gouvernement soudanais, et absolument rien dans la résolution n'exclut une poursuite du dialogue avec le Gouvernement soudanais sur cette question. Nous espérons en effet que de nouvelles initiatives de dialogue seront menées pour convaincre le gouvernement d'unité nationale d'accepter un tel transfert. Le fait que le Gouvernement soudanais n'ait pas encore donné son autorisation n'aurait cependant pas pu justifier que l'on remette à plus tard l'adoption de cette résolution très nécessaire, car cela aurait impliqué de tarder à appuyer la MUAS, alors que celle-ci peut sauver des vies au Darfour.

Nous espérons que tous les efforts viseront à présent la mise en œuvre rapide de la présente résolution, dans l'intérêt de la population du Darfour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Le Ghana est fier d'avoir voté pour le projet de résolution autorisant l'élargissement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour. La MINUS a le mandat, l'expérience et les capacités pour apporter une contribution positive à la population qui souffre au Darfour.

Seize pays africains participent déjà à la MINUS. Cela met en lumière la collaboration étroite qui a toujours existé entre l'Union africaine (UA) et l'ONU pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique.

Bien que la résolution ne soit pas une solution miracle qui changera la situation au Darfour du jour au lendemain, son adoption tombe néanmoins à point nommé et donne au Gouvernement soudanais l'occasion de coopérer avec l'ONU dans la recherche d'un règlement pacifique et négocié de la crise au Darfour.

Nous sommes d'avis que l'adoption de la présente résolution, qui vise également à mettre en exergue la gravité de la situation sur le terrain malgré la signature de l'Accord de paix pour le Darfour, laisse la porte ouverte à une coopération efficace entre le Gouvernement soudanais, l'ONU, l'UA et d'autres acteurs internationaux dans la recherche d'une solution durable à la crise.

En revanche, si le Gouvernement soudanais persiste à mener des opérations militaires au Darfour, il ira à l'encontre des engagements pris en vertu de l'Accord de paix pour le Darfour et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Ghana pense qu'en votant pour le projet de résolution, nous avons rempli notre devoir à l'égard des victimes de la guerre qui souffrent au Darfour et, en fait, à l'égard de toute l'Afrique.

En tant que membre fondateur de l'UA, notre vote réaffirme également l'un des principes fondamentaux consacré à l'article 4 h) de l'Acte constitutif de l'UA, qui reconnaît le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre dans certaines circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité.

En adoptant ce principe, les États membres de l'UA se sont fixé les plus hautes normes de responsabilité en matière de gouvernance. Mais, ce qui est encore plus important, ils ont assumé la

responsabilité de protéger les victimes de la guerre sur ce continent. De toute évidence, la situation au Soudan mérite un engagement international en temps opportun, important, bien coordonné et efficace.

C'est pour ces raisons que nous émettons des réserves au sujet de l'inclusion dans le projet de résolution d'un passage explicite qui implique que le Gouvernement soudanais peut prendre tout le temps qu'il souhaite avant de permettre un déploiement des Nations Unies au Darfour, ou qu'il peut même le refuser, quel qu'en soit le coût en vies humaines. Plusieurs observateurs se sont à maintes reprises dit préoccupés par la situation au Darfour. Il n'est pas possible qu'ils se trompent tous.

Une fois de plus, nous demandons au Gouvernement soudanais d'entendre la voix de son peuple qui souffre et de la communauté internationale, car d'après toutes les indications que nous avons reçues, nous n'avons pas agi avec suffisamment de célérité.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 5.